

À rendre jusqu'au:	mercredi 21 avril 2010, 23:55
Modifié le:	mercredi 27 janvier 2010, 14:54 (166 mots)

Bonjour,

Le nom de l'oeuvre que j'ai choisi est "Mainstream Pop" de Fabian Uber (Bricks).

<http://www.auboutdufil.com/index.php?id=312>

La licence choisi par l'auteur me permet de faire écouter son oeuvre au lycée , de la copier mais je doit citer le nom de l'auteur.

Je n'ai pas le droit de commercialiser cette musique et je n'ai pas le droit de modifier cette musique.

Si je déposais une oeuvre sur internet je choisirai la licence qui permet de reproduire , distribuer et communiquer la création au public , mais ou il devra être cité le nom de l'auteur.De plus la création ne pourra pas être modifiée ni utilisée a des fins commerciale.Je choisirai cette licence car elle permet de ce faire connaitre sur internet mais sans être modifiée par les gens qui la publient et, qui ne pourront pas non plus l'utiliser à des fins commerciales.

Cordialement.

Fermer cette fenêtre

À rendre jusqu'au:	mercredi 21 avril 2010, 23:55
Modifié le:	lundi 1 février 2010, 21:52 (102 mots)

L'oeuvre choisie est intitulée "Le Chat Noir" et elle a été composée par Berkana  
<http://www.auboutdufil.com/index.php?id=387#license>  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr>  
cette licence me permet de reproduire cette musique afin de la faire écouter à un publique,  
en revanche je dois citer l'auteur, je ne peux pas vendre cette musique ni de la modifier.  
Si je devais publier une musique je choisirai une licence qui interdise la commercialisation  
et la reproduction sans mention de l'auteur original, car ça serait du non-respect de  
l'auteur.

Fermer cette fenêtre

À rendre jusqu'au:	mercredi 21 avril 2010, 23:55
Modifié le:	mardi 2 février 2010, 19:22 (197 mots)

Bonjour,  
la musique que j'ai choisi (et que mon groupe a choisi) afin d'illustrer notre enchainement d'accro' sport est nommée On Wave du groupe Autumn : <http://www.auboutdufil.com/index.php?id=401#license>  
La licence attribuée à cette musique est une "Licence creative commons by nc nd" (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de/deed.fr>).  
Cette licence me permet de de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public.  
Or, je n'ai pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales, de modifier, de transformer ou d'adapter cette création et je dois citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui me confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).  
L'auteur est cité ci dessus.  
J'utiliserai la "Licence creative commons by nc nd" si j'avais à publier une oeuvre afin qu'elle puisse être utilisée mais pas modifiée et qu'elle garde donc son authenticité.

Cordialement.

Fermer cette fenêtre